

Contrat territorial du Pays Auxois-Morvan

Convention d'objectifs et de moyens

Après la mise en œuvre de deux contrats de pays portant sur les périodes 2004-2007 et 2007-2014, le Pays Auxois-Morvan a souhaité s'engager dans une nouvelle contractualisation avec la Région dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale.

Le cadre d'intervention

Comme définis dans sa délibération cadre du 30 juin 2014 et du Règlement d'intervention 53.15 « contrats territoriaux » validé les 12 et 13 janvier 2015, la Région souhaite s'engager sur une contractualisation avec des territoires de projet structurés et organisés, sur la base d'une stratégie ciblée, s'inscrivant dans les objectifs prioritaires. Les modalités contractuelles ont été renouvelées au regard de la génération contractuelle 2007-2014, dans le but de construire des contrats plus resserrés et plus programmatiques.

Trois grands objectifs globaux ont été déterminés :

- Promouvoir une organisation de l'espace et du territoire qui soit polycentrique et qui renforce les solidarités entre territoires,
- Vivre, habiter et travailler en Bourgogne, et s'engager dans une politique régionale d'attractivité et d'accueil bâtie sur les territoires dans le but de maintenir et capter des populations, renouveler les actifs,
- Engager les territoires sur la voie de la transition énergétique et écologique : cette approche doit permettre d'engager les territoires sur la voie d'une plus grande autonomie énergétique.

Dans une logique où est attendu un fort ciblage pour les territoires de leur action sur une priorité thématique, le principal outil formalisant ce partenariat entre la Région et les territoires est le contrat territorial, qui comprend une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle sur 3 ans maximum et des programmes d'actions annuels.

Dans les contrats territoriaux, la Région souhaite que les territoires s'engagent dans une stratégie (identification d'enjeux spécifiques, définition de priorités, identification de moyens dédiés, évaluation de résultats attendus, définition d'un calendrier...) sur la base d'un diagnostic des potentialités et marges de progrès du territoire, constituant une véritable feuille de route stratégique.

La Région attend des territoires qu'ils puissent s'engager dans la mobilisation de leurs acteurs via notamment une organisation en mode projet transversal, et qu'ils bâtissent un programme d'actions assorti d'une gouvernance dédiée et des moyens techniques et financiers de mise en œuvre.

Le territoire et sa stratégie

Pour la période concernée par la présente convention, le programme pluriannuel envisagé s'appuie sur un projet de territoire établi par le Pays Auxois-Morvan pour 2015-2017 et mis en œuvre par les acteurs du territoire.

Pour y parvenir, le Pays souhaite donc s'appuyer sur trois orientations stratégiques :

1) Construire et mener collectivement une politique d'accueil

En dépit des précédentes expériences de contractualisation, les réseaux d'échanges et la mutualisation de projets et d'actions demeurent insuffisamment développés en territoire Auxois Morvan, et ceux qui sont en place concernent des thématiques plutôt restreintes. Les réunions de concertations qui se sont tenues lors de la préparation du projet de territoire ont montré qu'il y a cependant de la part des acteurs du territoire une forte attente de mise en réseau d'échanges et de mutualisation. **Une des priorités du Pays de l'Auxois Morvan est donc de développer ces échanges et les réseaux entre les acteurs de l'ensemble du territoire autour de la mise en place d'une politique d'accueil.** Pour y parvenir, il envisage de :

- Mettre en mouvement les acteurs du territoire autour de l'accueil,
- Faire connaître l'Auxois Morvan.

2) Vivre et créer en Auxois Morvan

Le Pays souhaite renforcer les conditions d'accueil et l'offre globale du territoire afin de développer son attractivité. L'objectif est de **proposer un ensemble de conditions qui inciteront les populations ainsi que les structures économiques à rester et à venir s'installer sur le territoire en faisant de l'Auxois Morvan un territoire dynamique et accueillant, où l'on vit, où l'on crée et où l'on travaille.** Le territoire entend donc agir sur les 3 piliers composants l'offre globale de l'Auxois Morvan : activités, aménités et réceptivité. En effet, pour conserver et attirer sur le territoire, il faut à la fois proposer des conditions de vie adéquates mais aussi des conditions d'activités. Il s'agit également de positionner l'Auxois Morvan et de le rendre plus attractif en construisant une destination éco-touristique structurée à fort potentiel de développement. Enfin, le numérique étant devenu un élément de base, conditionnant le maintien et l'installation de populations mais aussi d'activités économiques, il est nécessaire que l'Auxois Morvan garantisse un accès aux réseaux numériques sur l'ensemble de son territoire

et sur tous les aspects de son offre (économie, services, tourisme, loisirs, accueil et accompagnement...), le but étant de faire de l'offre numérique un élément de développement du territoire répondant à l'évolution des besoins. Cette offre sera véritablement partie prenante de l'offre globale de l'Auxois Morvan, lui permettant ainsi de se différencier. Il est ainsi envisagé de :

- Poursuivre le développement d'une économie de proximité et faciliter l'installation et la transmission d'activités économiques,
- structurer une destination éco-touristique,
- Offrir des conditions de vie adaptées aux besoins de la population, et poursuivre le développement des usages du numérique.

3) Affirmer l'identité « Auxois Morvan » et la faire rayonner

Pour être accueillant et pour qu'un territoire soit uni, il faut qu'il partage une identité commune. Or, **l'identité « Auxois Morvan » est actuellement peu mise en avant et partagée, à la fois par les habitants et par les décideurs. Il faut donc la réaffirmer et la mettre en valeur.** L'identité participe aussi à l'image du Pays et à la vision positive que peuvent en avoir les habitants. La perception et la connaissance du territoire sont donc importantes et nécessaires. Elles doivent permettre à chacun de connaître le Pays et les opportunités qu'il offre. Il s'agit donc de **diffuser l'identité « Auxois Morvan » et de mettre en lumière le territoire auprès des habitants mais aussi de le promouvoir à l'extérieur.** Pour y parvenir le Pays souhaite s'appuyer sur la valorisation de deux vecteurs identitaires forts du territoire que sont le patrimoine et la culture :

- Le patrimoine comme vecteur de partage de l'identité de l'Auxois Morvan,
- Encourager la démocratisation de la culture sur le territoire.

Les objectifs et les actions qui seront déclinés au sein de ces 3 axes reposeront sur les piliers fondamentaux du développement local et des politiques d'accueil. Autrement dit, la stratégie du territoire sera construite sur l'activation coordonnée des leviers : du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'habitat, et de la construction de l'offre de services à la population résidente, ou de passage (y compris touristique).

Le contrat territorial conclu entre le territoire et la Région, est composé de plusieurs éléments :

- Une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle (2015-2017), objet de la présente délibération : elle a pour objet de définir pour la période 2015-2017

les objectifs stratégiques et opérationnels communs à atteindre par la mise en œuvre d'actions identifiées et de moyens établis.

- Un graphe d'objectifs
- La présentation des modalités de gouvernance du territoire
- Un programme d'actions et d'animations annuel : conformément aux modalités du règlement d'intervention 53.15, le plan d'actions est soumis à délibération spécifique chaque année. Les objectifs partagés sont déclinés chaque année en programme d'animation et d'actions détaillé en une annexe spécifique. Il se présente sous forme d'un tableau présentant :
 - Les objectifs partagés
 - L'ensemble des actions prévues pour l'année à venir pour répondre à chaque objectif
 - Les moyens d'ingénierie envisagés (ETP d'un animateur pays, contribution d'autres partenaires, missions externalisées) et le programme d'animation mis en place par le territoire
 - Des indicateurs permettant de mesurer le niveau de mise en œuvre du programme d'actions
 - Des éléments de cadrage financier : coût total prévisionnel, financeurs potentiels...

Les engagements de la Région

La Région s'engage à mobiliser sur trois ans une enveloppe maximale de 240 000 € pour le territoire pour le soutien à l'ingénierie, suivant les modalités du règlement d'intervention 53.15.

Par ailleurs, au regard de ses politiques sectorielles en vigueur au moment du dépôt des dossiers, la Région peut apporter des financements complémentaires.

La Région s'engage à participer à la mise en œuvre des actions identifiées dans le programme annuel sous réserve de la présentation et du contenu des dossiers et des disponibilités budgétaires annuelles.

L'engagement de la Région sur les dépenses de fonctionnement sera limité, et concentré sur les actions d'ingénierie. Les actions les plus structurantes pour la mise en œuvre de la stratégie ciblée et la dynamique d'acteurs pourront également être soutenues ponctuellement.

Il est proposé d'en délibérer et d'autoriser, le Président à signer cette convention d'objectifs et de moyens avec le pays Auxois-Morvan.

**PETR du Pays Auxois-Morvan
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

**Convention d'objectifs et de moyens
TERRITOIRE - PAYS AUXOIS MORVAN
2016-2017**

ENTRE d'une part :

La Région Bourgogne Franche-Comté représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY,

ET d'autre part :

Le Pays Auxois-Morvan, représenté par sa Présidente Catherine SADON,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 30 juin 2014 relative aux politiques territoriales,

Vu la délibération du Conseil régional en date du 19 octobre 2015 relative au règlement d'intervention sur les contrats territoriaux,

Vu la délibération du conseil régional en date du 14 octobre 2016 relative au contrat territorial du Pays Auxois-Morvan,

Vu la délibération du Pays Auxois-Morvan en date du 3 octobre 2016 relative au contrat territorial du Pays Auxois-Morvan,

PREALABLEMENT, IL EST RAPPELE :

La Région conduit depuis plus de 15 ans une politique territoriale visant en priorité le soutien des dynamiques de projets locaux dans une logique ascendante.

Cette politique a permis une structuration du territoire régional en « territoires de projets ». Au fil du temps ces territoires ont su évoluer, porter et accompagner des projets, susciter des initiatives, mettre en mouvement leurs territoires et les acteurs présents.

La Région a souhaité renouveler sa politique territoriale pour la période 2015-2020 en s'inscrivant dans un nouveau contexte et dans un nouveau cadre stratégique. En effet :

- le territoire régional est aujourd'hui largement structuré en territoires de projets : les dynamiques sont en place, la capacité des acteurs locaux à s'organiser et à se mobiliser sur des problématiques de développement est avérée.
- la nouvelle stratégie régionale en matière d'aménagement du territoire et de développement territorial (développée dans le SRADDT – schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) a été validée le 24 novembre 2014, et constitue un fil rouge de la politique territoriale.

Dans ce contexte, la finalité de la politique territoriale n'est plus la simple structuration des territoires, au sens de la construction d'un espace de projet avec mise en place d'une gouvernance et d'une organisation territoriale, mais véritablement le développement des territoires, au sens de la conduite et de la mise en œuvre de démarches stratégiques.

La stratégie régionale s'appuie sur une vision d'avenir partagée entre les différents acteurs du territoire, tout en prenant en compte les spécificités territoriales. Le SRADDT constitue un document de planification généraliste et un instrument de cohésion des politiques publiques d'aménagement et de développement. La logique poursuivie a été ainsi de prendre appui sur ces différents éléments pour construire les orientations de la stratégie régionale et dessiner les premiers principes de sa mise en œuvre. Au final, l'ambition est de faire que la Région présente à horizon 2030 le visage suivant :

- Un territoire régional qui aura retrouvé une attractivité économique et résidentielle, lui ayant permis de renforcer sa capacité à produire des richesses et susciter un désir de vivre et d'entreprendre, tout en maintenant ses équilibres générationnels ;
- Un territoire régional sur la voie de la transition écologique et énergétique, assurant un développement de l'économie et de l'emploi ;
- Un territoire régional qui prendra appui sur une organisation autour de ses villes et territoires connectés entre eux ;

- Un territoire régional plus solidaire et équilibré, construit sur les complémentarités entre ses différents espaces, depuis la métropole régionale forte à une ruralité moderne, innovante et créative ;
- Un territoire régional ouvert sur les territoires et régions voisines pour des interactions « gagnantes ».

Les axes d'intervention de la politique territoriale régionale

Pour faire face aux différents défis identifiés dans sa stratégie, la Région compte sur l'action structurée et coordonnée des territoires de projets. La réponse à ces défis est en effet nécessairement territoriale. La finalité de la politique territoriale régionale est ainsi le développement de son territoire, par la conduite et la mise en œuvre de démarches locales stratégiques ciblées, sur des priorités issues de la stratégie régionale.

Trois grands objectifs globaux ont ainsi été déterminés :

- 1. Promouvoir une organisation de l'espace et du territoire qui soit polycentrique et qui renforce les solidarités entre territoires :** ce mode d'organisation territoriale attendu, à caractère multipolaire, est fondé sur un maillage de pôles au service des territoires et des habitants (c'est la notion d'armature urbaine développée dans le SRADDT). L'objectif est à la fois de construire une organisation plus performante et plus attractive, mieux inscrite dans les différents réseaux, mais aussi de réduire les situations de fragilités sociales ou environnementales.
- 2. Vivre, habiter et travailler en Bourgogne, et s'engager dans une politique régionale d'attractivité et d'accueil bâtie sur les territoires** dans le but de maintenir et capter des populations, renouveler les actifs. Cette stratégie est fondée sur la question démographique, enjeu à relever avec l'ensemble des acteurs bourguignons. La capacité des territoires bourguignons à attirer de nouvelles populations, à capter des flux mais aussi à faciliter le maintien de leurs habitants est déterminante pour le devenir du développement des activités et des services et des équilibres sociaux de l'ensemble de la Bourgogne.
- 3. Engager les territoires sur la voie de la transition énergétique et écologique :** cette approche doit permettre d'engager les territoires sur la voie

d'une plus grande autonomie énergétique. Il s'agit pour un territoire de valoriser ses ressources locales, de positionner son territoire dans la transition énergétique, et de s'affirmer territoire dynamique, créateur de richesses et d'activités. Au-delà d'un projet commun de territoire, cette approche locale est un générateur de développement économique local grâce à la stimulation de l'activité et de l'emploi. C'est également un moyen d'action pour permettre un regain d'attractivité grâce à une image vertueuse de l'écologie et de l'économie du territoire

Les territoires ont été invités à élaborer des stratégies locales répondant à ces priorités en mobilisant des leviers d'actions les plus pertinents au regard de leurs propres priorités et enjeux. Il a été demandé à chaque territoire de se positionner pour traiter de façon dominante une des deux orientations thématiques que constituent « l'accueil et l'attractivité » d'une part et la « transition énergétique » d'autre part.

Dans une logique où est attendu un fort ciblage des territoires de leur action sur une priorité thématique, le principal outil formalisant ce partenariat entre la Région et les territoires est le contrat territorial.

Le Pays Auxois-Morvan a choisi d'orienter sa stratégie sur la priorité " politique d'attractivité et d'accueil".

Un contrat territorial est composé de plusieurs éléments :

- La présente convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle
- Un graphe d'objectifs
- Les modalités de gouvernance du territoire
- Un programme d'action et d'animation annuel

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir pour la période 2016-2017 les objectifs stratégiques et opérationnels communs à atteindre par la mise en œuvre d'actions identifiées et de moyens établis.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU PAYS AUXOIS-MORVAN

Pour la période concernée par la présente convention, le programme pluriannuel envisagé s'appuie sur un projet de territoire établi par le Pays Auxois Morvan et ses partenaires pour 2015-2017 et mis en œuvre par les acteurs du territoire. Le projet de territoire du PETR du Pays de l'Auxois Morvan est structuré autour des 3 ambitions stratégiques suivantes :

1. Construire et mener collectivement une politique d'accueil
2. Vivre et créer en Auxois Morvan
3. Affirmer l'identité « Auxois Morvan » et la faire rayonner

Ces ambitions sont elles-mêmes déclinées en objectifs opérationnels.

Le Pays de l'Auxois Morvan a été créé en 1995 (Association de Développement de l'Auxois) avant d'évoluer en Syndicat Mixte en juillet 2003. En novembre 2014, le Syndicat Mixte s'est transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Le Pays s'étend sur 2 772 km² et regroupe à ce jour 10 Communautés de communes, représentant 237 communes et 66 511 habitants. Il s'organise autour de :

- 2 pôles de centralité : Montbard et Saulieu
- 4 pôles intermédiaires : Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois, Semur-en-Auxois, Venarey-Les Laumes
- 6 pôles de proximité : Epoisses, Fleurey-sur-Ouche, Précly-sous-Thil, Rouvray, Somberton, Vitteaux.

Il s'agit de pôles économiques et d'équipements qui concentrent une part importante d'emplois et de population. Ces villes ont un rayonnement qui dépasse leur propre territoire, 54 % des emplois étant occupés par des actifs résidant hors de leur périmètre. Cependant, malgré une augmentation de l'emploi dans ces communes, une tendance à la baisse de population est observée. Ainsi, bien qu'attractives au niveau de l'emploi, ces villes ne le sont pas en ce qui concerne l'attractivité résidentielle. L'objectif est ainsi de renforcer leur fonction de centralité par le biais de l'économie résidentielle.

La densité de population est de 24 hab./km², avec d'importantes variations de densité et de population entre les différentes Communautés de communes du territoire : de 11 496 à 2 438 habitants, les plus peuplées et les plus denses se trouvant au nord du territoire (Montbardois, Sinémurien) ainsi qu'en périphérie de Dijon (Ouche et Montagne). Depuis

quelques années, on observe une évolution de la population légèrement positive, avec une augmentation moyenne d'environ 2 % entre 2010 et 2015. Avec un solde naturel négatif et un solde migratoire positif, c'est l'arrivée de nouveaux habitants qui permet l'augmentation de population. La population qui vient s'installer en Auxois Morvan est majoritairement composée de couples avec enfants (plus de la moitié des cas) ainsi que de retraités qui s'installent principalement dans des communes isolées. La majorité des arrivants vient d'une autre partie de la Bourgogne. Les jeunes ont plutôt tendance à quitter le territoire, principalement pour suivre des études supérieures.

34 Communes du Pays se trouvent dans le périmètre du PNR du Morvan. Le PETR est composé de 66 délégués titulaires, réunis au sein du Comité Syndical, instance de gouvernance du PETR. Le Comité Syndical travaille en collaboration avec le Conseil de Développement, composé d'acteurs du territoire, répartis en 2 collèges : socioprofessionnels et élus. Le Conseil de Développement fonctionne en commissions thématiques (*économie, tourisme, patrimoine, culture, attractivité, environnement*) afin de favoriser l'expression des acteurs locaux et de la population, au sein du PETR. Il est consulté sur les principales orientations du PETR et il est associé au suivi et à l'évaluation des actions mises en œuvre.

Le présent contrat de territoire, ainsi que la convention LEADER 2014-2020, sont le fruit des réflexions collectives menées ces dernières années et s'appuyant sur d'autres programmes en cours d'élaboration ou de renouvellement : Label Pays d'art et d'histoire, Contrat Local de Santé, Contrat de Canal. Le PETR a également engagé des réflexions sur la mise en place d'un SCoT à l'échelle de son périmètre.

Le Pays doit répondre à trois enjeux majeurs :

- **Enjeu de maintien et d'accueil** : l'Auxois Morvan cherche à limiter le vieillissement de sa population et à avoir un territoire avec une démographie et des flux de populations dynamiques. Il souhaite donc faire rester la population actuelle mais également attirer de nouveaux habitants ;

- **Enjeu de connaissance et d'appropriation du territoire** : l'identité « Auxois Morvan » est peu mise en avant. Le territoire doit donc chercher à développer le partage de valeurs communes propres au Pays, comme l'un des éléments clés qui permettra de développer le sentiment d'appartenance au territoire. Le Pays souhaite ainsi répondre à l'enjeu de partage d'une identité commune, permettant l'appropriation du territoire ;

- **Enjeu d'organisation** : les acteurs du territoire (élus, collectivités, institutionnels, socioprofessionnels, etc.) doivent développer ou renforcer leur organisation en réseaux afin de se mettre collectivement au service de l'accueil. En ce sens, le Pays souhaite contribuer au développement de l'inter-connaissance des acteurs, des partenariats, de la mutualisation, du co-pilotage de politiques et d'actions, etc. Chaque acteur du territoire doit partager et participer à la stratégie d'accueil commune mise en place sur l'ensemble de territoire. Dans ce cadre, le PETR souhaite renforcer son rôle d'animateur et d'ensemblier de la politique d'accueil mise en œuvre sur le territoire.

Pour y parvenir, le Pays souhaite donc s'appuyer sur trois orientations stratégiques :

1) Construire et mener collectivement une politique d'accueil

En dépit des précédentes expériences de contractualisation, les réseaux d'échanges et la mutualisation de projets et d'actions demeurent insuffisamment développés en territoire Auxois Morvan, et ceux qui sont en place concernent des thématiques plutôt restreintes. Les réunions de concertations qui se sont tenues lors de la préparation du projet de territoire ont montré qu'il y a cependant de la part des acteurs du territoire une forte attente de mise en réseau d'échanges et de mutualisation. **Une des priorités du Pays de l'Auxois Morvan est donc de développer ces échanges et les réseaux entre les acteurs de l'ensemble du territoire autour de la mise en place d'une politique d'accueil.** Pour y parvenir, il envisage de :

- Mettre en mouvement les acteurs du territoire autour de l'accueil,
- Faire connaître l'Auxois Morvan.

2) Vivre et créer en Auxois Morvan

Le Pays souhaite renforcer les conditions d'accueil et l'offre globale du territoire afin de développer son attractivité. L'objectif est de **proposer un ensemble de conditions qui inciteront les populations ainsi que les structures économiques à rester et à venir s'installer sur le territoire en faisant de l'Auxois Morvan un territoire dynamique et accueillant, où l'on vit, où l'on crée et où l'on travaille.** Le territoire entend donc agir sur les 3 piliers composants l'offre globale de l'Auxois Morvan : activités, aménités et réceptivité. En effet, pour conserver et attirer sur le territoire, il faut à la fois proposer des conditions de vie adéquates mais aussi des conditions d'activités. Il s'agit également de positionner l'Auxois Morvan et de le rendre plus

attractif en construisant une destination éco-touristique structurée à fort potentiel de développement. Enfin, le numérique étant devenu un élément de base, conditionnant le maintien et l'installation de populations mais aussi d'activités économiques, il est nécessaire que l'Auxois Morvan garantisse un accès aux réseaux numériques sur l'ensemble de son territoire et sur tous les aspects de son offre (économie, services, tourisme, loisirs, accueil et accompagnement...), le but étant de faire de l'offre numérique un élément de développement du territoire répondant à l'évolution des besoins. Cette offre sera véritablement partie prenante de l'offre globale de l'Auxois Morvan, lui permettant ainsi de se différencier. Il est ainsi envisagé de :

- Poursuivre le développement d'une économie de proximité et faciliter l'installation et la transmission d'activités économiques,
- structurer une destination éco-touristique,
- Offrir des conditions de vie adaptées aux besoins de la population, et poursuivre le développement des usages du numérique.

3) Affirmer l'identité « Auxois Morvan » et la faire rayonner

Pour être accueillant et pour qu'un territoire soit uni, il faut qu'il partage une identité commune. Or, **l'identité « Auxois Morvan » est actuellement peu mise en avant et partagée, à la fois par les habitants et par les décideurs. Il faut donc la réaffirmer et la mettre en valeur.** L'identité participe aussi à l'image du Pays et à la vision positive que peuvent en avoir les habitants. La perception et la connaissance du territoire sont donc importantes et nécessaires. Elles doivent permettre à chacun de connaître le Pays et les opportunités qu'il offre. Il s'agit donc de **diffuser l'identité « Auxois Morvan » et de mettre en lumière le territoire auprès des habitants mais aussi de le promouvoir à l'extérieur.** Pour y parvenir le Pays souhaite s'appuyer sur la valorisation de deux vecteurs identitaires forts du territoire que sont le patrimoine et la culture :

- Le patrimoine comme vecteur de partage de l'identité de l'Auxois Morvan,
- Encourager la démocratisation de la culture sur le territoire.

ARTICLE 3 / OBJECTIFS DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DE PROJET

La Région souhaite s'engager sur une contractualisation avec des territoires de projet structurés et organisés, sur la base **d'une stratégie ciblée**. Les modalités contractuelles sont renouvelées au regard de la génération contractuelle 2007-2014, dans le but de construire des contrats plus resserrés et plus programmatiques. L'objectif est de conduire les territoires à faire des choix dans leurs stratégies et leurs objectifs opérationnels, dans le but d'une meilleure efficacité dans l'action et une meilleure concentration des moyens.

- A travers ce contrat, la Région souhaite que le territoire **s'engage dans une stratégie** (identification d'enjeux spécifiques, définition de priorités, identification de moyens dédiés, évaluation de résultats attendus, définition d'un calendrier...) sur la base d'un diagnostic des potentialités et marges de progrès du territoire, constituant une véritable feuille de route stratégique.
- La Région attend du territoire qu'il puisse s'engager dans la mobilisation de leurs acteurs via notamment une organisation en mode projet transversal, et qu'il bâtit un programme d'actions assorti d'une gouvernance dédiée et des moyens techniques et financiers de mise en œuvre.

Ce contrat illustre la volonté de construire un cadre contractuel commun entre pays, agglomération, principales villes et communautés de communes pour tendre vers une logique de projet territorial intégré.

La stratégie ciblée proposée par le territoire est une priorité, fil conducteur de l'action du territoire dans toutes ses composantes. Cette stratégie ciblée est une dominante pour l'action locale, qui doit mettre en avant l'articulation entre les priorités d'action régionales et les priorités locales :

- le territoire doit faire la démonstration que les différentes actions envisagées participent directement de la mise en œuvre de la stratégie ciblée,
- Il s'agit pour le territoire de concentrer les moyens d'action sur cette priorité (le contrat est ainsi un contrat resserré).

Le Pays Auxois-Morvan s'engage dans une démarche d'accueil. La construction d'une politique d'accueil de nouvelles populations comprend des éléments fondamentaux et complémentaires sur lesquels la Région souhaite que le territoire se mobilise :

- **La construction d'une offre qualifiée d'accueil** : on entend par « offre d'accueil qualifiée », une offre complète proposée par un territoire qui permet au nouvel habitant de travailler mais aussi d'habiter sur le territoire. Ceci implique pour le territoire, en prenant en compte le contexte notamment énergétique et climatique, de :
 - Développer les conditions d'activités (emploi, économie de proximité) => « travailler au pays ». Le facteur d'attractivité principal est directement lié à l'activité exercée par le nouvel arrivant mais aussi celle que peut exercer l'habitant du territoire (dans le cas du maintien). Il peut s'agir bien entendu d'une activité salariée mais les territoires bourguignons recèlent des gisements d'activités à consolider par le développement de l'entrepreneuriat.
 - Améliorer les conditions de réceptivité (habitat, foncier) => « habiter au pays ». Un territoire peut être attractif par son dynamisme économique sans pour autant attirer et ancrer de nouvelles populations, permettant le renouvellement des générations et des actifs. Plusieurs phénomènes expliquent ces situations (on habite ici et là, on vit ici et on travaille là-bas). Dans tous les cas, les territoires peuvent augmenter leur attractivité si les conditions d'habitat sont améliorées.
 - Assurer les conditions d'aménités / (services, mobilité, social) : => « vivre au pays ». Pour donner envie à des familles, à des jeunes, à des retraités, à des entrepreneurs de s'installer sur un territoire, il est nécessaire de proposer des services à la personne et aux entreprises de bonne qualité. L'offre de services aux publics et aux entreprises est à promouvoir en matière d'activités économiques de proximité, de services de santé, de cadre de vie.

La mise en place d'une action significative en matière de construction d'offre qualifiée impacte différents domaines de compétence des collectivités. Aussi, pour un maximum d'efficacité la construction d'une offre d'accueil qualifiée doit constituer un projet fort pour le territoire et associer l'ensemble des collectivités impliquées dans les politiques d'accueil.

- **La mobilisation et la sensibilisation des acteurs du territoire** : par le « développement de la culture de l'accueil », il s'agit de l'ensemble des actions de mobilisation et de sensibilisation des habitants et des élus d'un territoire visant à développer une culture commune de l'accueil.

- **L'accompagnement des porteurs de projet** : il s'agit de l'ensemble des actions visant à assurer une installation et une intégration durable. Les actions peuvent relever de différentes fonctions :
 - une fonction de primo-accueil du porteur de projet (écoute, analyse des besoins, orientation vers les partenaires..),
 - une fonction de conseil,
 - une fonction de suivi-veille des installations.

ARTICLE 4 : OBJECTIFS PARTAGES

La Région et le Pays Auxois Morvan conviennent de prioriser, pendant la durée de la présente convention, les objectifs partagés suivants :

Orientation stratégique 1 : Construire et mener collectivement une politique d'accueil

Objectif opérationnel 1.1 : Mettre en mouvement les acteurs du territoire autour de l'accueil :

Afin de mettre en place une politique d'accueil efficace et pertinente, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs du Pays (*élus, socioprofessionnels, consulaires, institutionnels, habitants, etc.*) soit impliqué collectivement tant en ce qui concerne son élaboration, que sa mise en œuvre et son animation. Cette implication a été initiée au moment de l'élaboration de la politique d'accueil et du programme LEADER mais elle est encore à construire et à renforcer. **La mise en place d'une politique d'accueil va donc permettre au territoire de s'organiser et de se structurer.**

Il est également important, en parallèle de cette mise en réseau, que le PETR réaffirme son rôle sur le territoire. Il doit se positionner comme un initiateur et un coordinateur fort de la stratégie d'accueil. Ce repositionnement est indispensable à la mise en place collective d'une politique d'accueil. Il se fera, dans un premier temps, par l'amélioration des liens entre le PETR, les Communautés de communes, les communes et les chambres consulaires.

Le portage collectif passera par la mise en mouvement des acteurs autour de la politique d'accueil se déclinant autour des actions suivantes :

- **Mettre en réseau et structurer les acteurs de l'accueil-accompagnement** en procédant à leur identification, et création d'outils communs et collaboratifs,
- **développer une culture locale de l'accueil** se déclinant notamment au travers de la mise en place d'actions de sensibilisation à l'accueil à destination de l'ensemble des acteurs mobilisables,
- **développer des outils d'accueil et d'accompagnement (kits d'accueil nouveaux arrivants, portail numérique de l'accueil, outils collaboratifs de suivi entres les structures d'accueil...)**

Objectif opérationnel 1.2 : Faire connaître l'Auxois Morvan

L'Auxois Morvan doit être plus actif en matière de promotion-communication, afin de mieux se faire connaître, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire. Une stratégie de promotion-communication territoriale est donc envisagée. Elle concernera l'ensemble de l'offre du territoire (*économie, réceptivité, cadre de vie, etc.*) et elle s'adressera à la population (*future et actuelle*), aux porteurs de projets et aux touristes (en tant que potentiels nouveaux arrivants). Afin d'avoir un message clair et cohérent, il est nécessaire que la promotion-communication faite en direction de ces différents publics soit coordonnée autour d'un même message et d'une même image de l'Auxois Morvan : celle d'un territoire rural, moderne, dynamique et accueillant. **Pour être efficace, cette stratégie devra être partagée par le plus grand nombre.** Elle sera un outil que les acteurs pourront s'approprier et décliner, et se concrétisera par la mise en place d'un ensemble d'outils et d'actions de communication. Sont ainsi envisagées :

- **l'élaboration d'une stratégie globale et territoriale de communication/promotion**
- des **actions de sensibilisation et d'appropriation de la stratégie territoriale** de communication/promotion
- la mise en place d'actions et la création d'outils de communication/promotion de l'offre globale du territoire,
- la **création d'un portail numérique sur l'offre globale de l'Auxois Morvan,**

- la création de **comités locaux d'accueil** au niveau communal et intercommunal.

Orientation stratégique 2 : Vivre et créer en Auxois Morvan

Objectif opérationnel 2.1 : Poursuivre le développement d'une économie de proximité et faciliter l'installation et la transmission d'activités économiques

Afin d'avoir une offre territoriale complète, l'Auxois Morvan doit développer son offre économique. Le but étant à la fois de créer de la richesse et des emplois sur le territoire mais aussi de permettre aux habitants de travailler et de consommer localement. Le Pays souhaite donc **renforcer le développement d'une économie de proximité, non délocalisable, permettant d'avoir un tissu économique local fort**. Le territoire doit avoir une meilleure connaissance de l'ensemble de son tissu économique : composition, problématiques rencontrées, potentiels de développement, etc. mais également des besoins et des freins au développement des entreprises qui le composent. Des actions de promotion sont également envisagées afin de mettre en valeur les entreprises du territoire et les possibilités de consommer localement, complétées par un travail de promotion de l'offre d'activités, notamment l'offre d'installation et de développement économique de l'Auxois Morvan. Le souhait est également de **soutenir le développement d'une économie de proximité**, donnant la possibilité aux habitants de consommer sur le territoire, des produits venant d'entreprises de celui-ci. Le Pays souhaite donc agir sur :

- l'identification et la **connaissance des acteurs économiques locaux et de leurs savoir-faire**,
- l'accompagnement des acteurs économiques locaux pour répondre aux besoins de consommation de proximité (hors secteur agricole accompagné par ailleurs au titre des politiques sectorielles et/ou européennes),
- l'accompagnement du territoire dans sa réponse aux besoins des entreprises (actions de sensibilisation et d'information autour de thématiques liées aux besoins des entreprises identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2.1.2. du programme LEADER, organisation de rencontres entre acteurs économiques et acteurs publics du territoire),
- la **structuration d'un réseau d'accompagnement favorisant l'installation et la reprise d'activités économiques**, notamment au travers de la mise en place

d'événements promotionnels (« vitrine ») des offres et potentialités de développement et d'installation,

- le développement de lieux mixtes dédiés à l'économie,

- le **soutien aux investissements liés au commerce multi-services de proximité.**

Le Pays soutiendra les projets sous maîtrise d'ouvrage publique uniquement et dans les communes rurales hors pôles SRADDT (Montbard et Saulieu (pôles de centralité), Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois, Semur-en-Auxois, Venarey-Les Laumes (pôles intermédiaires), Epoisses, Fleurey-sur-Ouche, Précy-sous-Thil, Rouvray, Somberton, Vitteaux (pôles de proximité)).

Objectif opérationnel 2.2 : Structurer une destination éco-touristique

Véritable colonne vertébrale qui le traverse sur près de 100 km, le canal de Bourgogne est non seulement un atout majeur et fédérateur, mais il est également porteur d'avenir économique, sociale et culturel pour le territoire. C'est la raison pour laquelle le Pays a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un contrat de canal s'intégrant pleinement à la stratégie d'attractivité développée par son projet de territoire. Plus globalement, le contrat de canal constituera l'un des leviers de la stratégie touristique du Pays visant à construire et développer une offre éco-touristique. En renforçant et en développant les infrastructures et réseaux existants, le canal, les lacs et réservoirs, les voies vertes, la véloroute et ses 11 boucles, le Pays souhaite **structurer et accompagner le développement de formes de tourisme centrées sur l'itinérance douce** (tourisme fluvial, à vélo, à pied ou à cheval) **et privilégiant une offre de proximité** avec la nature et les habitants du territoire, avec pour objectif le maintien et/ou la création de nouveaux services, activités et emplois, et l'amélioration de l'accueil, des services, infrastructures et commerces au profit des visiteurs, comme des habitants. Dans le cadre du contrat de territoire, le Pays envisage ainsi :

- sous réserve de la réalisation préalable d'un Contrat de Canal, il pourra être possible de soutenir la **création d'offres et de services touristiques innovants et/ou originaux autour de l'itinérance**, complémentaires à l'offre touristique sur et autour de l'eau, qui pourrait se développer à l'appui de la dynamique « contrat de canal ». **Pour que cette dynamique profite au territoire il est attendu d'envisager le développement touristique comme une véritable opportunité de création d'activité économique. Ainsi, il conviendra d'œuvrer en priorité au soutien de porteurs de projets touristiques s'engageant dans cette dynamique de création**

de richesse pour le territoire, en visant notamment l'adaptation de l'offre de services et d'accueil.

Objectif opérationnel 2.3 : Offrir des conditions de vie adaptées aux besoins de la population, et poursuivre le développement des usages du numérique

Offrir des conditions de vie conformes aux besoins de la population et en particulier des publics cibles de la stratégie d'accueil : les familles et les actifs, impose que le Pays puisse leur **offrir un panel pertinent de conditions de réceptivité et d'aménités**. Pour y parvenir, le territoire souhaite donc agir en mobilisant différents leviers (en lien avec la mobilisation d'autres programmes d'actions, notamment le Contrat Local de Santé) :

- soutenir le **maillage du territoire en structures enfance jeunesse**, afin de maintenir un niveau qualitatif de prestations, rester attractif pour les familles, et s'adapter aux nouveaux besoins notamment en matière d'horaires atypiques et de services de garde spécifiques (services de garde à amplitude horaire large, horaires décalés), dans les pôles de centralité (Montbard et Saulieu) ou dans les communes hors pôles sous réserve d'un avis formel de l'EPCI dont elle est membre confirmant le maillage et l'intérêt communautaire du projet.
- **soutenir le maillage du territoire en équipements multisports dans les pôles de centralité (Montbard et Saulieu) ou dans les communes hors pôles sous réserve d'un avis formel de l'EPCI dont elle est membre confirmant le maillage et l'intérêt communautaire du projet.**
- soutenir **le développement et la modernisation des services au public,**

Orientation stratégique 3 : Affirmer l'identité « Auxois Morvan » et la faire rayonner

Objectif opérationnel 3.1 : Le patrimoine comme vecteur de partage de l'identité de l'Auxois Morvan

Faire connaître le Pays aux habitants mais aussi à l'extérieur. Cette finalité autour de la visibilité du territoire conditionne l'accueil et l'attractivité. En effet, pour qu'ils soient

prêts à accueillir, **les habitants doivent devenir des acteurs de l'accueil et de l'attractivité et partager une même culture de l'accueil.** Il s'agit aussi de communiquer sur l'offre globale de l'Auxois Morvan auprès des potentiels habitants et des touristes et donc de faire connaître le Pays à l'extérieur, grâce à une image positive, attractive et sincère du territoire. L'Auxois Morvan est labellisé « Pays d'art et d'histoire » depuis 2006. Les orientations de ce label sont complémentaires à celles de la stratégie d'accueil du territoire, et elles permettent l'appropriation de l'Auxois Morvan par ses habitants. Elles constituent un levier essentiel pour :

- contribuer à la mise en place de lieux d'interprétation du patrimoine, via la mobilisation de crédits territoriaux uniquement sur les dépenses d'investissement.

- **sensibiliser les habitants à leur cadre de vie pour favoriser son appropriation.**

Objectif opérationnel 3.2 : Encourager la démocratisation de la culture sur le territoire.

La culture est un véritable facteur de développement rural et d'attractivité. Ressource propre au territoire et en partie non délocalisable si les conditions de son développement existent, elle permet aux habitants de se rencontrer et de créer des liens, entre habitants « nouveaux » et « anciens », entre générations, etc. La mise en avant des caractéristiques du territoire (*savoir-faire, traditions, histoires, paysages, etc.*) par des actions culturelles, permet également aux habitants de mieux connaître leur lieu de vie et de se l'approprier. Elle favorise l'appropriation « collective » de l'Auxois Morvan, par le partage de références communes. **Le développement culturel permet donc de répondre au double objectif d'appropriation du territoire par les habitants et de création de lien social.** Il s'agit d'un véritable vecteur d'accueil et d'attractivité. Le Pays souhaite pallier l'insuffisante appropriation de la culture locale par les habitants, en soutenant des actions dont ils seront la cible privilégiée. Les actions soutenues devront faire mieux connaître le territoire et ses caractéristiques à la population. L'objectif est ainsi de **renouveler le regard porté par les habitants sur le cadre de vie d'exception dans lequel ils évoluent.** Ils seront ainsi plus attachés et plus ancrés en Auxois Morvan, pour qu'à terme, ils deviennent ambassadeurs de celui-ci. Il s'agira donc de :

- faire entrer la culture dans le quotidien des habitants en accompagnant la **mise en place d'un « projet et d'une stratégie culturelle » à l'échelle du territoire,**

- maintenir une offre culturelle de qualité sur le territoire, notamment par le renforcement ou la **création de lieux d'accès à la culture** (ex. : *lieux d'expérimentation et d'apprentissage*),